

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA de Sétif
Daira de Beni-Aziz
COMMUNE DE MAAOUIA
NIF N° : 098419129001232

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHÉ

Relatif à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N° 01/2026 paru dans les Bulletin officiel des opération des concessionnaire (BOMOP) et dans le journal en français • Nouvelle République *le 31/03/2026 . et dans le journaux en arabe * *Alkawalis * * le 31/03/2026 et dans journaux électroniques .

En application des dispositions des articles 40-65- et 82 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et lois N°23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ci-dessus qu'à l'issue de l'analyse des offres .le marché est attribué provisoirement à :

N°	Intitule de l'operation	L'Enterprise	Montant en TTC (DA)	Note technique 100/100	Délais de réalisation	observations
01	*POUR LOT 01 : améliorations routières dans le quarter de Saleh Sharqi avec contrôle technique	Entreprise de travaux de construction (toutes phases) de grandes travaux publics et l'hydraulique – Boudjeldja Abdallah - NIF N° 196619030010642	11.694.130,00	50	80 jours	Offre unique
02	*POUR LOT 02 : améliorations routières dans le quarter du 5 juillet 1962 avec contrôle technique	Eurl Darouiche d'immobilier Entreprise de travaux publics de l'hydraulique et de la constuction (toutes phases) Darouiche Tarek NIF N° 000619008653160	11.257.400,00	52	03 mois	Offre unique
03	*POUR LOT 03 : améliorations routières dans le quarter de Fatima Bin Saadallah avec contrôle technique	Entreprise de travaux publics et de grandes travaux maritimes – Laadjadj Bouzid - NIF N° 156190300071419	11.817.890,00	50	80 jours	Offre unique

Tout soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peut présenter un recours auprès la commission des marchés Publics de la commune de MAAOUIA dans un délai de dix(10) jours à compter de la date de la première parution de cet avis.

maaouia le: 14/04/2026
Le président de L' A.P.C